

BOWLS NEW BRUNSWICK BOULINGRIN (BNBB)

POLITIQUES RELATIVES AUX PRIMES EN ARGENT ET AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT

Révisées en octobre 2024

I. Formulaire d'inscription – éliminatoires provinciales :

- Des frais d'inscription de 30 \$ par personne, payables à BNBB, seront exigés pour participer aux éliminatoires provinciales ainsi que les inscriptions directes menant aux championnats canadiens.
- BNBB versera 550 \$ plus une indemnité de repas à chaque compétiteur qui représente la province aux championnats canadiens tenus en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec et en Ontario, et 750 \$ plus une indemnité de repas lorsqu'il représente la province aux championnats canadiens tenus dans les provinces de l'Ouest canadien, ce qui comprend les frais d'inscription au championnat paranaional de bowlingrin.
- BNBB couvrira les droits d'inscription fixés par BCB et les déduira du montant susmentionné.

2. Frais d'inscription : éliminatoires de l'Atlantique

- Des frais d'inscription de 30 \$ par personne, payables à BNBB, seront exigés pour participer à chaque éliminatoire de l'Atlantique ainsi que les inscriptions directes menant aux championnats de l'Atlantique.
- Un montant de 300 \$ sera versé à chaque compétiteur qui représente la province, moins les frais exigés par le comité organisateur pour le banquet et les frais d'inscription, exception faite des championnats de l'Atlantique organisés par le Nouveau-Brunswick.
- Les deux premières équipes de chaque catégorie sont admissibles.

3. Forfaits de repas :

- Compétitions nationales : BNBB paiera les repas et les banquets organisés dans le cadre de l'événement, déduits du montant de la prime en argent mentionné au point 1 ci-dessus.
- Championnats de l'Atlantique : BNBB paiera les frais d'inscription aux championnats de l'Atlantique et le coût des billets de banquet. BNBB paiera ces frais à l'organisme de l'Atlantique et les soustraira de la prime en argent de 300 \$ mentionnée au point 2 ci-dessus.

4. Vêtements :

- BNBB fournira à chaque joueur deux maillots avec mention de la province aux championnats canadiens et un maillot avec mention de la province aux championnats de l'Atlantique. Ceci n'est valable qu'une seule fois. Il est possible de se procurer une veste avec mention de la province aux frais du compétiteur.

5. Épingles :

- Les gagnants provinciaux reçoivent un porte-nom et une épinglette provinciale.

6. **Chèques de voyage BCB : annulés par Bowls Canada Boulingrin**

- BCB remet un chèque à BNBB en décembre de chaque année à titre de subvention de déplacement pour les membres qui se rendent à des événements nationaux. Cet argent sera remis sur la même base que celle utilisée par BCB pour calculer le montant fourni à la province (fondé sur le coût du déplacement de la capitale de la province d'origine à la capitale de la province d'accueil par événement). Si un membre a participé à plus d'une compétition, il recevra la part correspondant à chaque compétition.

7. Jamboree du président :

- BNBB versera 200 \$ au club qui organise le Jamboree. Des prix en argent, des uniformes et des épinglettes seront remis aux gagnants des éliminatoires provinciales et atlantiques lors de cet événement.

8. Dépenses :

- Les frais de déplacement seront remboursés au taux actuel approuvé pour les réunions du comité de direction, ainsi que les réunions annuelles et semestrielles. Le covoiturage est obligatoire dans la mesure du possible.
- Le repas de midi sera fourni lors des réunions mentionnées ci-dessus.
- Les frais de déplacement seront remboursés au responsable du tirage au sort, au président des entraîneurs, au président des officiels, aux arbitres et aux membres des comités officiels lorsqu'ils exercent des fonctions officielles ou assistent à des réunions de comité. Les présidents des comités des officiels et des entraîneurs sont responsables de l'approbation des dépenses lors des événements provinciaux.
- Les membres de comités qui participent à des réunions à l'heure du lunch ont droit à une indemnité de 10 \$ pour le lunch.
- *BNBB prendra en charge les dépenses non couvertes par l'hôte d'un événement (par exemple, les réunions de BCB) lorsqu'un membre doit se rendre hors de la province pour représenter BNBB à des réunions.*

- BNBB prend en charge les dépenses raisonnables pour le matériel, etc., utilisé par les présidents de comités, les officiels ou les membres du comité de direction dans l'exercice de leurs fonctions.
- Le secrétaire et le trésorier du comité de direction recevront des honoraires de 500 \$ chacun pour couvrir les frais accessoires liés à leur fonction. En reconnaissance de sa participation accrue à BCB et des frais engagés pendant la pandémie, le président recevra également 500 \$.
- Les taux de dépenses en vigueur en mai 2022 sont les suivants :
 - Déplacements : 0,45 \$ par km
 - Repas – déjeuner : 10 \$; lunch : 10 \$; souper : 20 \$
 - Les formulaires de dépenses dûment remplis sont nécessaires pour toutes les dépenses et des reçus sont requis pour le remboursement de l'achat de tout matériel nécessaire aux activités du BNBB.

9. Organisation de tournois :

- Si l'un de nos clubs envisage d'organiser un tournoi national ou atlantique dans les années à venir, les conditions suivantes doivent s'appliquer si BNBB est en mesure de fournir du soutien.
- Un budget doit être préparé, indiquant les revenus et les dépenses prévues pour l'événement. Il doit être soumis au comité de direction de BNBB au moins 60 jours avant la tenue de la compétition aux fins d'examen et d'approbation. Le club doit faire preuve d'une certaine responsabilité en ce qui concerne les coûts engagés.
- Si une « perte » est subie pour l'organisation de l'événement et que le club cherche un soutien financier, les documents nécessaires seront remis au comité de direction de BNBB pour examen, avant que toute somme ne soit versée au club organisateur.
- BNBB devrait fixer une limite maximale en ce qui concerne le montant à verser au club organisateur pour les pertes subies lors d'un de ces tournois, soit 1 000 \$.

10. BILAN DE LA SÉCURITÉ :

- Tonnerre et éclairs : au premier coup de tonnerre ou à la première observation d'un éclair, la partie est immédiatement suspendue et tous les participants doivent quitter les verts pour trouver un abri approprié. La partie ne reprendra pas avant qu'au moins 30 minutes se soient écoulées depuis la dernière observation de l'éclair ou le dernier bruit de tonnerre. **LORSQUE LE TONNERRE GRONDE, RENTREZ À L'INTÉRIEUR!**
- Indice UV : Environnement et Changement climatique Canada a mis au point l'indice UV pour informer les Canadiens de l'intensité des rayons UV (ultraviolets) du soleil. Plus l'indice UV est élevé, plus les rayons du soleil sont intenses et plus il est nécessaire de prendre des précautions. Lorsque l'indice UV est égal ou supérieur à 3, il convient de protéger sa peau autant que possible. En général, au Canada, l'indice UV peut être égal ou supérieur à 3 entre 11 h et 15 h, d'avril à septembre, même par temps nuageux.
 - Cherchez l'ombre ou apportez une ombrelle.
 - Portez des vêtements qui couvrent le plus de peau possible et un chapeau à large bord.

- Porter des lunettes de soleil ou des lunettes avec des verres de protection contre les UV.
- Utilisez une crème solaire étiquetée « à large spectre » et « résistante à l'eau » ayant un facteur de protection solaire (FPS) d'au moins 30. Appliquez généreusement la crème solaire et répétez aussi souvent que nécessaire.
- Éviter les coups de soleil et le bronzage intentionnel.
- Portez attention à l'indice UV d'Environnement et Changement climatique Canada : il est inclus dans vos prévisions météorologiques locales chaque fois qu'un indice de 3 et plus est prévu ce jour-là.

12. POLITIQUE EN MATIÈRE DE COMMOTIONS CÉRÉBRALES

- RECONNAÎTRE LA COMMOTION ET RETIRER L'ATHLÈTE DU JEU : une commotion cérébrale doit être soupçonnée en présence d'un ou de plusieurs des indices visibles, erreurs de mémoire, symptômes ou signes suivants.
- Indices visibles de suspicion de commotion cérébrale : un ou plusieurs des indices visuels suivants peuvent indiquer la possibilité d'une commotion cérébrale.
 - Perte de conscience ou de réactivité
 - Immobilisation sur le sol ou lenteur à se lever
 - Instabilité des pieds, problèmes d'équilibre ou chute, ou incoordination
 - Saisie et agrippement de la tête
 - Regard hébété, vide ou sans intérêt
 - Confusion et inconscience des pièces ou des événements
- Signes et symptômes d'une commotion cérébrale soupçonnée :
 - Perte de conscience
 - Maux de tête
 - Crises d'épilepsie ou convulsions
 - Vertiges
 - Troubles de l'équilibre
 - Confusion
 - Nausées ou vomissements
 - Sensation de ralentissement
 - Somnolence
 - Pression dans la tête
 - Personne « plus émotionnelle »
 - Vision trouble
 - Irritabilité
 - Sensibilité à la lumière
 - Tristesse
 - Amnésie
 - Fatigue ou baisse d'énergie
 - Sentiment d'être « dans le brouillard »
 - Nervosité ou anxiété

- Douleurs cervicales
- Sensation de « n’être pas bien »
- Sensibilité au bruit
- Troubles de mémoire
- Difficulté à se concentrer
- Fonction de la mémoire – le fait de ne pas répondre correctement à l’une des questions suivantes peut suggérer une commotion cérébrale :
 - « À quel endroit sommes-nous aujourd’hui? »
 - « Dans quelle moitié sommes-nous maintenant? »
 - « Qui a marqué le dernier dans cette partie? »
 - « Contre quelle équipe avez-vous joué la semaine dernière ou quand avez-vous joué votre dernière partie? »
 - « Votre équipe a-t-elle gagné la dernière partie? »
- Tout athlète soupçonné d’avoir subi une commotion cérébrale doit être IMMÉDIATEMENT RETIRÉ DU JEU et ne doit pas reprendre l’activité tant qu’il n’a pas fait l’objet d’un examen médical. Les athlètes ayant subi une commotion cérébrale soupçonnée ne doivent pas être laissés seuls et ne doivent pas conduire de véhicule à moteur. Il est recommandé que, dans tous les cas de soupçon de commotion cérébrale, le joueur soit orienté vers un professionnel de la santé pour un diagnostic et des conseils, ainsi que pour des décisions de retour au jeu, même si les symptômes disparaissent.
- SIGNAL D’ALARME : si l’un des éléments suivants est signalé, le joueur doit être immédiatement retiré du terrain en toute sécurité. Si aucun professionnel de santé qualifié n’est disponible, il convient d’envisager un transport en ambulance pour une assistance médicale urgente.
 - Plainte de douleurs cervicales
 - Détérioration de l’état de conscience
 - Confusion ou irritabilité croissante
 - Maux de tête graves ou croissants
 - Vomissements répétés
 - Changement de comportement inhabituel
 - Faiblesse, picotements ou brûlures dans les bras ou les jambes